



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de L'Ange-Gardien

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* lors de la séance ordinaire que se tiendra le **lundi le 2 mars à 19h30**, à la salle du conseil, sise au 7, rue de la Mairie.

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée
14, rue des Aulnes - Lot 6 469 454 du Cadastre du Québec, L'Ange-Gardien, Qc	La municipalité a reçu une demande de dérogation mineure visant la construction d'un garage attenant d'une superficie au sol de 63,20 m ² , situé au 14, rue des Aulnes, sur le lot 6 469 454 du cadastre du Québec. La demande vise l'article 7.2 du Règlement de zonage numéro 16-642 afin de permettre un garage d'une superficie de 63,20 m ² sur un terrain d'une superficie de 1 317,20 m ² .

Lors de cette séance toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

DONNÉ À L'ANGE-GARDIEN, ce 17^e jour du mois de février 2026.

Lise Drouin,
Directrice générale / Greffière-trésorière